

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux le seize du mois de novembre à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, BLANC Emilie, CANET Véronique, GIRAUD Jean, BARDY Benoît, GRANGE Yves, Pierre DUPINAY, Julien LIMONE, Anthony CLUZEL,
Excusées : ROUCOUSE Muriel, NAVEZ Marie-Louise
Absente : DEGAND Nathalie
Secrétaire de séance : BARDY Benoît

N° 35 161122

OBJET :

MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DES LAGUNES DU BOURG PAR
TRANSFORMATION EN FILTRES PLANTÉS DE ROSEAUX
ATTRIBUTION DU MARCHE

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une consultation a eu lieu en septembre dernier afin d'attribuer les travaux cités en objet.

Elle indique que quatre candidatures sont parvenues en mairie et ont, toutes, été admises à concourir (dont une avec variante).

Le groupement d'entreprises SYNTEA/MOUTO a obtenu la meilleure note : 86.57 sur 100 (43.75/50 pour la valeur technique, 32.82/40 pour le prix et 10/10 pour la valeur « coût d'exploitation). L'offre de prix s'élève à 489 758.30 €HT.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- Considérant les éléments d'information donnés par Madame le Maire

- **Attribue** le marché de travaux au groupement d'entreprises SYNTEA/MOUTOT pour la somme de 489 758.30 € HT
- **Autorise** Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce marché public
- **Dit** que les crédits nécessaires seront prévus au budget « assainissement collectif » 2023

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le Maire
Annick FLACHER